



BULLETIN DE SANTÉ DU VÉGÉTAL CORSE



AGRUMES - KIWI n°5 - 21 septembre 2017

A retenir

Clémentinier

Cératite : pression en hausse sur les précoces

Mineuse des agrumes : peu d'attaque

Cochenille farineuse : la pression varie selon les secteurs

SOMMAIRE

Clémentinier
Prévisions météo
Liens utiles

ANIMATEUR FILIERE : CA 2B

Rédactrice : Laetitia
AGOSTINI



Structures partenaires :
CA 2B, AREFLEC, CAPIC,
OPAC, INRA, LEPA et
exploitants observateurs.

Directeur de publication :

Joseph COLOMBANI
Président de la Chambre
d'Agriculture de Corse
15 Avenue Jean Zuccarelli
20200 BASTIA
Tel : 04 95 32 84 40
Fax : 04 95 32 84 43
<http://www.corse.chambres-agriculture.fr>

Crédit photo : CA2B



Action pilotée par le
Ministère chargé de
l'agriculture, avec l'appui
financier de l'Agence
Française pour la
Biodiversité, par les crédits
issus de la redevance pour
pollutions diffuses attribués
au financement du plan
ECOPHYTO.

Clémentinier

• Stade phénologique

Grossissement du fruit

Les clémentines précoces commencent à s'éclaircir.



• Mineuse des agrumes - *Phyllocnistis citrella*

Biologie : Cf. BSV Agrumes Kiwi n°1 –24 Mai 2017 sur le site de la chambre d'Agriculture /de la DRAAF ou de la FREDON

Observation : Baisse des dégâts observés due aux traitements appliqués sur les parcelles.

Évaluation du risque : le risque est moyen à faible pour les jeunes vergers (1 à 6 ans).

Gestion du risque : Surveiller l'apparition de nouvelles mines sur les jeunes feuilles



Photo 1 : feuille minée

• Cochenille farineuse - *Planococcus citri*

Des populations de cochenilles farineuses sont présentes sous forme foyers isolés dans quelques parcelles. Il y a aussi des larves et des adultes de *Cryptolaemus montrouzieri* mais qui ne parviennent pas à réguler les gros foyers.

Biologie : Elle se dissimule dans un amas cotonneux blanc qui est visible sur les feuilles. Elles vivent généralement en colonies denses, dans les zones les plus protégées des végétaux (pédoncules, grappes de fruits,...).

Observation : A ce jour, il est possible d'observer tous les stades (adultes, larves,...)

Évaluation du risque : peu de risque sauf sur les foyers établis

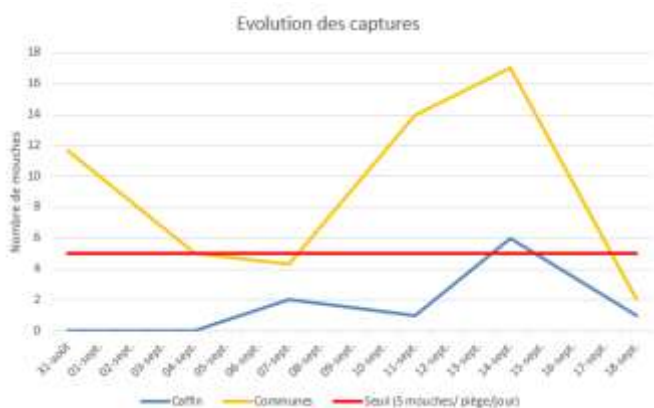
Gestion du risque : surveillance des foyers

- **Mouche méditerranéenne des fruits – *Ceratitis capitata***

Observation : Le réseau de piégeages a été positionné fin août à raison de 1 piège par parcelle. Les courbes indiquent la moyenne de mouches par piège et par jour par catégorie de verger. Les vergers sensibles sont ceux situés à proximité de vergers de pêcheurs.

Depuis le 31 août, le nombre de captures varie fortement d’une parcelle à l’autre. Cette variation est liée tout d’abord à l’environnement du verger (exemple dans un verger proche d’un verger de pêcheurs non récolté il y a eu 200 mouches piégées mais pas de piqûre sur fruit), de la variété et des interventions réalisées sur les parcelles. Il est fortement conseillé d’être vigilant et de contrôler les pièges deux fois par semaine à raison de relevés espacés de 3 à 4 jours.

Seuil de nuisibilité : 5 mouches par piège et par jour



Evaluation du risque : le risque est moyen à fort. Il est fortement conseillé d’être vigilant et de contrôler les pièges deux fois par semaine à raison de relevés espacés de 3 à 4 jours.

Gestion du risque : installer des pièges de contrôle pour suivre la pression. La mise en place du piégeage massif permet de gérer les populations de cératite.

PREVISIONS METEO

	Vendredi 22 sept.	Samedi 23 sept.	Dimanche 24 sept.	Lundi 25 sept.	Mardi 26 sept.	Mercredi 27 sept.	Jeudi 28 sept.
Haute Corse / Corse du Sud							
	Temps assez beau	Ciel voilé sur l’Ouest ; temps nuageux avec averses sur l’Est de la Corse	Quelques passages nuageux dans l’après midi	Temps ensoleillé avec toutefois risque d’averses sur le relief	Temps ensoleillé avec toutefois risque d’averses sur le relief	Pas d’évolution	Pas d’évolution

Pour la période du lundi 25 au jeudi 28, l’indice de confiance de la prévision est de 3 sur 5.

LIENS UTILES

- En cas de suspicion de détection d’organismes nuisibles réglementés, le mode opératoire à suivre est décrit dans la note nationale que vous pouvez consulter avec le lien cité ci-dessous.

- **PROTECTION DES INSECTES POLLINISATEURS : Les abeilles butinent, protégeons-les !** La note nationale Abeilles et Pollinisateurs reprend les précautions à adopter pour protéger ces insectes indispensables à la pollinisation : Attention, la mention « abeille » sur un insecticide ou acaricide ne signifie pas que le produit est inoffensif pour les abeilles.
- **EVOLUTION DE LA REGLEMENTATION :** Une nouvelle liste des équipements de limitation de la dérive de pulvérisation de produits phytopharmaceutiques est parue au Bulletin officiel du 25 mai 2017. Ces équipements permettent de réduire la largeur des zones non traitées en bordures des points d'eau (de 20 ou 50 m à 5 m), conformément à l'arrêté du 4 mai 2017. De nouveaux équipements viennent s'ajouter pour la viticulture, l'arboriculture et les cultures basses (pulvérisateurs, buses).

<http://www.corse.chambres-agriculture.fr/agro-ecologie/bulletins-de-sante-du-vegetal/>

Xylella fastidiosa

Xylella fastidiosa peut affecter de nombreux végétaux, oliviers, Prunus (pêchers, amandiers), laurier rose, vigne, agrumes, caféiers, chênes,... Les dépérissements provoqués par la maladie peuvent avoir des répercussions économiques de grande ampleur.

La bactérie est transmise et dispersée par des insectes vecteurs, en particulier les cercopes et les cicadelles, qui se nourrissent de la sève des plantes. La circulation et la plantation de plants contaminés, y compris de végétaux d'ornement, représentent un risque important de dissémination.


En Espagne, un plant de vigne contaminé par *Xylella fastidiosa* a été découvert sur l'île de Majorque. La sous-espèce identifiée est ***fastidiosa***, connue comme l'agent responsable de la **maladie de Pierce** aux Etats-Unis. A ce jour, cette sous-espèce a été identifiée uniquement à Majorque sur ***Polygala myrtifolia*, *Cistus monspeliensis*, *Prunus avium*, *Prunus dulcis* et *Vitis vinifera***. La plante contaminée présentait des symptômes et provenait d'une parcelle de raisins de table, âgée de 20 ans.

La délimitation des zones infectées et des zones tampons ainsi que la liste des espèces hôtes sensibles à la subsp multiplex sont disponibles sur le site <http://draaf.corse.agriculture.gouv.fr/Xylella-fastidiosa>

Pour plus d'informations pour la reconnaissance des symptômes, les vecteurs potentiels, cliquez sur les liens suivants :

<https://www.anses.fr/fr/system/files/VEG-Fi-XylellaFastidiosa.pdf>

<http://agriculture.gouv.fr/xylella-fastidiosa-une-bacterie-nuisible-pour-les-vegetaux>

Pour tout signalement de suspicion de symptômes contacter le  : **0800 873 699**, joignable du lundi au jeudi de 8h30 à 17h30, et le vendredi de 8h30 à 16h30.

Ce bulletin est produit à partir d'observations ponctuelles. S'il donne une tendance de la situation sanitaire régionale, celle-ci ne peut être transposée telle quelle à la parcelle. La chambre d'Agriculture de Corse dégage toute responsabilité quant aux décisions prises par l'exploitant et les invite à prendre toutes les décisions pour la protection de leurs cultures sur la base d'observations qu'ils auront réalisés sur leurs parcelles et/ou en s'appuyant sur les préconisations issues de bulletins techniques ou de conseils obtenus auprès des techniciens.